

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU BREVET
PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « VOLLEY-BALL ET DISCIPLINES
ASSOCIEES »**

<p align="center">REFERENTIEL D'ACTIVITES</p> <p align="center"><i>Decrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i></p>	<p align="center">REFERENTIEL DE COMPETENCES</p> <p align="center"><i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p>	<p align="center">REFERENTIEL D'EVALUATION</p> <p align="center"><i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p> <p>Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A. 212-47-3 du code du sport. Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe II du présent arrêté.</p>	
		<p align="center">MODALITES D'EVALUATION</p>	<p align="center">CRITERES D'EVALUATION</p>
<p align="center">UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE</p>			
<p>Participation au fonctionnement de la structure de volley-ball et disciplines associées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil, information et orientation des différents publics au sein de la structure proposant la pratique du volley-ball et disciplines associées en prenant en compte leurs caractéristiques physiques, cognitives et psychiques. - Communication et promotion de la structure de volley-ball et disciplines associées en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur. - Gestion administrative de la structure de volley-ball et disciplines associées. - Organisation des activités de la structure de volley-ball et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap. - Contribution active aux initiatives prenant en compte le développement durable. 	<p>C1.1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs.</p> <p>C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous.</p> <p>C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. -d'une soutenance orale suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapte sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous - Produit des écrits professionnels adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés - Promeut les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués. - Repère les attentes et les besoins des différents publics pour favoriser l'intégration de tous. - Choisit les démarches adaptées en fonction des singularités des publics. - Garantit l'intégrité physique et morale des publics - Se situe dans la structure - Situe la structure dans les différents types d'environnement - Participe à la vie de la structure en veillant à respecter l'intégration de tous.

UC 2 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du volley-ball et disciplines associées

- Proposition de projet d'animation prenant en compte les caractéristiques des publics notamment les publics en situation de handicap et les caractéristiques du milieu d'intervention.
- Participation à l'élaboration du projet de la structure de volley-ball et disciplines associées en lien avec les singularités des publics impliqués
- Programmation des actions du projet d'animation en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics.
- Réalisation de bilans et propositions de perspectives futures de son action

C2.1-Concevoir un projet d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués.

C2.2-Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.

C2.3-Evaluer un projet d'animation.

Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :

- de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique.

-d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

- Le candidat :
- Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli dans une perspective éducative et intégrative.
 - Définit les objectifs et les modalités d'évaluation en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun
 - Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les singularités des publics impliqués
 - Planifie les étapes de réalisation
 - Anime une équipe dans le cadre du projet en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers
 - Procède aux régulations nécessaires afin de favoriser l'intégration de tous
 - Utilise les outils d'évaluation adaptés en lien avec les singularités des publics.
 - Produit un bilan
 - Identifie des perspectives d'évolution.

UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DU VOLLEY-BALL ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Conduite d'actions d'éveil, d'initiation, de découverte, d'apprentissage, d'enseignement du volley-ball et disciplines associées

- Conduite d'action permettant l'éveil à la logique interne du volley-ball et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.
- Conduite d'action permettant la découverte des règles, conventions et principes du volley-ball et

C3.1-Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en volley-ball et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.

C3.2-Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en volley-ball et disciplines associées à partir des particularités des publics impliqués.

L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :

- la production d'un document comprenant un cycle d'animation composé d'au moins six séances d'animation en volley-ball ou en disciplines associées

- la conduite d'une séance d'animation en volley-ball suivie d'un entretien.

- Le candidat :
- Fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation en lien avec caractéristiques des publics encadrés
 - Prend en compte les caractéristiques du public, notamment en situation de handicap, dans la préparation de la séance ou du cycle
 - Organise la séance ou le cycle en prenant en compte les singularités des pratiquants
 - Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des pratiquants
 - Met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle ainsi

<p>disciplines associées en tenant compte des spécificités des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de situations d'apprentissage progressives et adaptées aux singularités des différents publics et favorisant les expressions individuelles et collectives - Evaluation de séances et de cycles ou programmes en regard des objectifs définis et des caractéristiques singulières des différents publics 	<p>C3.3-Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en volley-ball et disciplines associées notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.</p>		<p>qu'aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapte son action pédagogique aux singularités des publics encadrés - Construit et utilise des outils d'évaluation adaptés au volley-ball et aux disciplines associées - Evalue son action - Evalue la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités.
---	---	--	--

UC 4 – MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION VOLLEY-BALL ET DISCIPLINES ASSOCIEES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

<p>Encadrement de l'activité volley-ball et disciplines associées en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiation aux différentes pratiques du volley-ball et disciplines associées dans le respect des règles et en tenant compte des spécificités des publics - Proposition de stratégies d'action dans le domaine de la prévention et de la sécurité en volley-ball et disciplines associées adaptés aux caractéristiques des publics encadrés - Veille aux conditions de sécurité particulière de la pratique du volley-ball et disciplines associées et à la bonne utilisation du matériel et des équipements en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leur singularité - Veille à aménager l'espace et le matériel pour garantir la sécurité des pratiques en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, 	<p>C4.1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention volley et disciplines associées en lien avec les singularités des pratiquants</p> <p>C4.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention volley-ball et disciplines associées afin que chaque sportif évolue en sécurité</p> <p>C4.3- Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la production d'un document comprenant un cycle d'apprentissage composé d'au moins huit séances d'entraînement en volley-ball ou en disciplines associées - la conduite en sécurité d'une séance d'apprentissage en volley-ball suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise les techniques de la mention volley-ball et disciplines associées, appliquées aux caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants - Maîtrise les gestes techniques et les conduites professionnelles adaptées aux particularités des pratiquants - Utilise les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage et dans une logique inclusive - Maîtrise et fait appliquer les règlements techniques et usages des disciplines en choisissant les moyens adaptés aux caractéristiques des pratiquants - Maîtrise et fait appliquer le cadre de la pratique fédérale en veillant à respecter l'intégration de tous - Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risque - Utilise le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité - Aménage l'espace de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants - Veille à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution - Veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance
--	---	---	---

<p>sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants. - Veille au comportement des pratiquants sur et en dehors du terrain en prenant en compte leurs caractéristiques singulières</p>			<p>particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques).</p>
---	--	--	---